

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-05-033

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présent(s) : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Nombre d'absent(s) : 3  
Nombre de pouvoir(s) : 3

**Vote :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, René TÊTE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Odile PHILIPPON, Dominique THIOLERE, François DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stéphanie JAILLET, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Charlène ROSNOBLET, Alexandre KARAGUEUZIAN

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Raphaël GABION, Margot SOLVIGNON, Corinne VERDIER

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Raphaël GABION pouvoir à Eric LARDON, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Odile PHILIPPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : ASSOCIATION RESTOCOOP – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260520-2026-05-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Publication : 01/06/2026

Comme approuvé lors de sa séance du 11 décembre 2025, la commune de Saint Marcellin en Forez a signé une convention de partenariat avec l'association RESTOCOOP, implantée à Boisset les Montrond.

Cette association, déclarée loi 1901, propose des produits bio et locaux issus de partenariats territoriaux avec des producteurs prioritairement situés dans la Loire, Haute-Loire, Drôme et Ardèche.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce partenariat doit permettre au restaurant scolaire de commune de s'approvisionner, de manière solidaire, au niveau local mais aussi de respecter l'obligation de garantir au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective, introduite par la loi Egalim depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La Commune s'est engagée à solliciter en priorité, de gré à gré, l'association RESTOCOOP pour ses besoins en denrées bio, locales et responsables, pour un montant maximum de 40 000 € HT par an.

En complément, le conseil municipal a décidé de participer à la gouvernance de l'association RESTOCOOP au même titre que les producteurs ou financeurs institutionnels (Loire Forez Agglomération) en étant associé aux décisions concernant les besoins alimentaires du territoire et la structuration des approvisionnements. La commune participe notamment aux commissions de planification des cultures, d'évaluation et de médiation des prix.

La durée du mandat du représentant est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner, pour cette nouvelle mandature, le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune au sein de l'association RESTOCOOP.

Les désignations sont faites par vote à bulletin secret (art. L. 2121.-21 du CGCT). Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour cette élection,

- **DESIGNE**

\* Hélène DE SIMONE, Adjointe aux affaires scolaires, Enfance et Jeunesse comme représentante titulaire

\* et Margot SOLVIGNON, Conseillère Municipale, comme représentante suppléante au sein de l'association RESTOCOOP.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Odile PHILIPPON